

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUIN 2020.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 13**

**Date de la convocation : 15/05/2020**

**Date d'affichage : 15/05/2020.**

L'an 2020, le 10 Juin à 19 heures, les Membres du conseil municipal de FLUMET se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme OUVRIER Marie-Pierre, Maire.

**Présents** : Mme, M. OUVRIER Marie-Pierre, JOLY Michel, REY Frédéric, ANSANAY-ALEX Marie-Claude, BESSON DAMEGON Florine, BURNET-MERLIN Alexandre, CLEMENT Alain, GAIDON Julie, GROSSET-GRANGE Edouard, LECUYER Florine, MARIN-CUDRAZ Marine, OUVRIER-BUFFET Christian, RECHON-REGUET Michel,

**Excusés** : Mme GAUTHIER Claude, avec pouvoir donné à ANSANAY-ALEX Marie-Claude,

RECHON-RECHON Franck., avec pouvoir donnée à OUVRIER Marie-Pierre

**Secrétaire de séance** : BESSON DAMEGON Florine

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour, concernant le passage des camions devant desservir un chantier au Torraz. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 14 : VOTE DU TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux des 4 taxes directes locales, pour 2020, comme suit :
  - Taxe d'habitation (pas de taux à fixer pour 2020, montant idem 2019 (compensation))
  - Taxe Foncière (bâti) 15.12 %
  - Taxe Foncière (non bâti) 138.70 %

**Produit attendu : 275 661 €**

### **DELIBERATION N° 15 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- COLLEGE Emile ALLAIS (12 élèves) (soit 59€/enfant) **714 €**
- Dont
  - Fonctionnement du Foyer socio-éducatif : 84 €
  - Sorties scolaires culturelles : 180 €
  - Voyages linguistiques : 450 €
  -

Pour information, la subvention accordée aux deux collèges est la même par enfant, soit 59 €).



- COLLEGE ST JEAN BAPTISTE (9 élèves) - 531 €(pour le foyer socio-éducatif, l'association sportive, les fournitures scolaires, les voyages scolaires et les sorties culturelles).

1. SKI CLUB VAL D'ARLY	17 000 €
2. L'ECHO DES ALPAGES	200 €
3. APAF	1 000 €

#### **DELIBERATION N°16 : FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-23 et suivants ;  
 Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et Adjoint, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour (l'élu concerné n'ayant pas pris part au vote) **VALIDE le régime indemnitaire des élus**, au taux terminal en vigueur, avec effet au 01/06/2020, comme suit :

- Indemnité du Maire pour une commune de 500 à 999 habitants : 40.3 % de l'indice 1027 (soit 1567.43 €)
- Indemnité par Adjoint : 10.7 % de l'indice 1027 (soit 416.17 €)

**VOTE** une majoration de 50 % de ces indemnités dans le cadre des dispositions prévues pour les villes classées Stations de Sports d'Hiver

A compter du 1<sup>ER</sup> Juin 2020 les indemnités de fonction des Elus seront donc les suivantes :

- Pour le Maire : 2351.14 € brut/mois
- Par Adjoint : 624.18 € brut/mois

#### **DELIBERATION N°17 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de création de commissions municipales à titre préparatoire et consultatif et en explique le fonctionnement. Les dossiers seront débattus et approfondis par ces commissions avant d'être présentés et soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** la création des Commissions suivantes et **DESIGNE** les membres qui siégeront dans chacune d'elles comme suit :

**Commission URBANISME : tout le conseil municipal**

**Commission SOCIAL, JEUNESSE et SPORTS, ECOLE, CANTINE :**

Marie Claude ANSANAY-ALEX
Florine BESSON DAMEGON
Claude GAUTHIER
Florine LECUYER
Marine MARIN-CUDRAZ



**Commission BATIMENTS-RESEAUX-CIMETIERE-ESPACES VERTS :**

Michel JOLY
Frédéric REY
Alexandre BURNET-MERLIN
Michel RECHON-REGUET
Christian OUVRIER-BUFFET

**Commission REMONTEES MECANIQUES :**

Frédéric REY
Christian OUVRIER-BUFFET
Alain CLEMENT
GAIDON Julie
Edouard GROSSET-GRANGE
Michel RECHON-REGUET
Franck RECHON-REGUET

**Commission VOIRIE/DENEIGEMENT/VEHICULES /Personnel :**

Michel JOLY
Fredéric REY
Michel RECHON-REGUET
Christian OUVRIER-BUFFET
Edouard GROSSET-GRANGE

**Commission AGRICULTURE/FORETS :**

Frédéric REY
Claude GAUTHIER
Franck RECHON-REGUET
Alexandre BURNET-MERLIN
Michel RECHON-REGUET

**Commission ECONOMIE TOURISTIQUE/FETES-ANIMATIONS et FLEURISSEMENT**

Florine BESSON DAMEGON
Claude GAUTHIER
Florine LECUYER
Edouard GROSSET-GRANGE
Julie GAIDON



**Commission COMMUNICATION :**

Florine BESSON DAMEGON
Claude GAUTHIER
Florine LECUYER
Julie GAIDON

**Commission des FINANCES : tout le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal est favorable à l'invitation de personnes qualifiées, extérieures au conseil municipal, aux réunions des commissions et qui seront désignées suivant l'ordre du jour de celles-ci.

**DELIBERATION N° 18 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES d'ARLYSERE**

Suite à la démission de Madame le Maire de son poste de délégué à la Communauté d'Agglomération d'ARLYSERE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DESIGNE**, les personnes ci-dessous comme déléguées au Syndicat ARLYSERE :

**Titulaires :**

- Michel JOLY

**Suppléant :**

- REY Frédéric

**DELIBERATION N° 19 : DESIGNATION DU CONSEILLER EN CHARGE DE LA DEFENSE**

Les Services Préfectoraux demandent que chaque commune désigne un « Conseiller Municipal en charge des questions de Défense ». La professionnalisation des armées et la suspension de la conscription conduisent à reformuler les liens entre la société française et sa défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DESIGNE** Monsieur Alain CLEMENT à ce poste.

**DELIBERATION N° 20 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL au CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEM VAL D'ARLY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**NOMME** Messieurs REY Frédéric et CLEMENT Alain en tant qu'administrateurs de la SEM VAL D'ARLY.

Il est précisé que le Conseil d'Administration de la SEM VAL D'ARLY pourra inviter à ses réunions, le Maire ou son délégué, comme cela se faisait jusqu'à présent.



**DELIBERATION N°21 : DESIGNATION de deux représentants de la Commune à la commission paritaire-SEM VAL d'ARLY. :**

**NOMME** Monsieur Christian OUVRIER BUFFET et Franck RECHON-REGUET en tant que représentants de la Commune à la commission paritaire.

**DELIBERATION N° 22 : Désignation des délégués au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles,

- **DECIDE de FIXER** à huit le nombre de membres du CCAS (4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire), sachant que le Maire est président de droit.

**DESIGNE** les personnes ci-dessous comme Membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- Elus :
  - Marie Claude ANSANAY-ALEX
  - Florine BESSON DAMEGON
  - Florine LECUYER
  - Marine MARIN-CUDRAZ
- Membres extérieurs :
  - Agnès MERMIER
  - Marie-Josée JOLY
  - Eliane MARIN-LAMELLET
  - Catherine BURNET-MERLIN

**DELIBERATION N° 23 : Désignation au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**NOMME** la personne suivante comme représentante de la Commune au C.N.A.S :

- Marie-Claude ANSANAY-ALEX

**DELIBERATION N° 24 : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après en avoir délibéré et conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **NOMME** les personnes suivantes qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) avec Madame le Maire :

**Titulaires** :

- Michel JOLY
- Frédéric REY
- Alain CLEMENT

**Suppléants** :

- Michel RECHON-REGUET
- Christian OUVRIER BUFFET
- Julie GAIDON



**DELIBERATION N° 25 : Désignation des Délégués au Conseil d'Administration de la Maison de**

**Retraite :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**NOMME** les personnes ci-dessous comme membres du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite :

**Conseillers Municipaux :**

- Florine LECUYER
- Marine MARIN-CUDRAZ

**Personnes qualifiées :**

- Jean Nicolas LEDOUX
- Marie Josée JOLY

**DELIBERATION N° 26 : Désignation des Garants des coupes affouagères :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Conformément aux dispositions de l'article L-145-1 du Code Forestier,

**DESIGNE**, les personnes ci-dessous comme garants des coupes affouagères :

- Michel RECHON-REGUET
- Claude GAUTHIER
- BURNET MERLIN Alexandre

Le Conseil Municipal précise qu'ils sont soumis solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L138-2 du Code Forestier conformément à l'article L 145-1 du même code.

**DELIBERATION N° 27 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE à l'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants de la collectivité à l'Association des communes forestières comme suit :

- REY Frédéric (titulaire)
- RECHON REGUET Franck

**DELIBERATION N° 28 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE :**

Mme le Maire rappelle le décret 2017-1108 du 27 Juin 2017 – article 521-12 du Code de l'Education concernant l'organisation du temps scolaire.

Elle rappelle que depuis septembre 2017, la semaine d'école se fait sur 4 jours.

Il convient de décider de renouveler ou d'abandonner cette organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT la décision du Conseil d'Ecole,

DEMANDE à l'Inspection Académique, le renouvellement de la disposition « organisation du temps scolaire sur 4 jours » pour une nouvelle durée de 3 ans qui commencera en septembre 2020.

CHARGE Mme le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.



### **DELIBERATION N° 29 : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/1100853/C du 4 janvier 2011 relative à l'indemnité allouée aux prêtres affectataires des églises communales qui assurent effectivement le gardiennage de ces églises,

- **DECIDE**, d'octroyer à Monsieur le Curé de FLUMET, la somme de 479.86 euros pour l'année 2020.

### **DELIBERATION N° 30 : VALIDATION TARIFS REMONTEES MECANIQUES POUR L'HIVER 2020/2021.**

Frédéric REY, rapporteur, présente au Conseil Municipal la grille tarifaire 2020/2021 proposée par l'exploitant Val d'Arly Labellemontagne.

Les évolutions présentées sont globalement de 2 % sur l'Espace Diamant et de 3 % pour le Domaine Val d'Arly (pour limiter la divergence par rapport à l'Espace Diamant).

Les forfaits saison super primeurs restent inchangés.

D'autre part une réflexion est en cours entre les partenaires de l'Espace Diamant pour faire évoluer le cautionnement de la carte vers la vente de la carte avec possibilité de rechargement bien sûr.

Les dates d'ouverture du domaine skiable seraient du Samedi 19 Décembre 2020 au Dimanche 11 Avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT la délégation de service public signée le 31/07/2006,

VU la grille des tarifs proposée par l'Exploitant, pour l'hiver 2020/2021,

- **EMET** les remarques suivantes :
  - Le prix du forfait 6 jours n'est pas assez incitatif
  - Il n'y a pas d'avantages à commander sur internet.
  - Sur le site Val d'Arly Labellemontagne FLUMET n'apparaît toujours pas en tant que station alors que la commune est classée Station de Tourisme (au même titre que Notre Dame de Bellecombe).
- **ADOpte** la grille des tarifs incluant les modifications présentées ci-dessus,
- **VALIDE** les dates d'ouverture et de fermeture de la saison prochaine, comme proposée ci-dessus

### **DELIBERATION N° 31 : MODIFICATIVE BUDGETAIRE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la délibération modificative N° 1 – BUDGET COMMUNAL.



SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES - INTITULE	article	
Cotisations diverses	6281	-1000 €
Titres annulés	673	+1000 €

### **DELIBERATION N° 32 : Renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 €**

Le recours à une gestion rigoureuse de la trésorerie est nécessaire. Dans l'attente de l'encaissement des ventes de coupes de bois, de certaines recettes réclamées annuellement telles que les redevances payées par la Société qui exploite les Remontées Mécaniques ou encore les subventions attendues de l'Etat, du Département et de la Région, suite aux investissements réalisés, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une ligne de crédit.

Une ligne de crédit ayant été accordée par le Crédit Agricole jusqu'au 30/07/2020, il est proposé de renouveler cette dernière aux conditions suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat correspondant et en remplacement de la ligne existante.
- Index de référence : Euribor 3 mois. (variation mensuelle) flooré à 0
- Marge sur index : 1.0 %
- Frais de dossier : 200 €
- Commission engagement : 0.20 % du capital emprunté
- Frais de tirage/remboursement : Néant
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole des Savoie

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder sans aucune délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole.

### **DELIBERATION N° 33 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE exceptionnelle de 200 000 €**

SANS SUITE.

### **DELIBERATION N° 34 : Passage camion sur route du Gâteau pour travaux sur la Giettaz**

Monsieur Frédéric REY fait part de la demande d'une entreprise sollicitant l'autorisation de passage de camions (mini.30) sur la Route du Gateau jusqu'au Torraz, afin de montée les matériaux pour la construction d'un bâtiment sur le domaine skiable de La Giettaz.



Etant donné que le nombre de passages prévus et la charge des camions seront importants et entraîneront forcément la détérioration de la route dont l'enrobé a été refait récemment,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner d'autorisation.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe le conseil municipal des différents dossiers qui seront à traiter prochainement, dont

- Présentation du diagnostic par le service de Conseil en Energie Partagé et Projet chaudière collective salle polyvalente/mairie.
- Réfection du panneau de signalétique au carrefour de l'Eglise
- Achat terrain au « Vargne » en amont de la Route traversée par la piste.
- Dépôt demandes de subventions 2020.
- Réfection panneaux signalétiques au carrefour.
- Une partie de la surveillance de l'arrivée d'eau de, au plan d'eau, sera assurée par Philippe BUISSARD.
- Remplacement de Stéphane MARIN-LAMELLET
- Remplacement de Brigitte BRUN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Secrétaire de Séance,

BESSION DAMEGON Florine



Le Maire,

OUVRIER Marie Pierre.



